

Paramètres sociaux valables à partir du 1^{er} janvier 2019 – Tableau de bord

Si la rédaction de ce document a été faite avec le plus grand soin, la clc ne prétend pas qu'il soit exhaustif et/ou exempt d'erreurs. En aucun cas, la responsabilité de la clc ne saurait être engagée concernant les erreurs éventuelles qu'il pourrait contenir. Ce document doit être lu au regard des textes applicables au moment de sa rédaction, respectivement de sa communication au destinataire.

CNS – Assurance maladie	
Taux de cotisation – Cotisation totale dont :	6,10%
Taux de cotisation - Indemnités pécuniaires (prestations en espèces)	0,50%
Taux de cotisation - Soins de santé (prestations en nature)	5,60%
Part patronale	3,05%
Part salariale	3,05%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	10.355,50 €
Assurance accident	
Taux de cotisation unique qui est multiplié par le facteur bonus-malus individuel de l'entreprise	0,8%
Assurance dépendance	
Taux de cotisation à calculer sur la base de la rémunération brute après déduction d'un abattement de 25% du salaire social minimum non qualifié pour un travailleur âgé de 18 ans (= 517, 78€)	1,40%

Assurance pension	
Taux de cotisation - Cotisation totale dont :	16%
Part patronale	8%
Part salariale	8%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	10.355,50 €
CNS – Gratification - Taux de cotisation assurance maladie	
Taux de cotisation – Cotisation totale dont :	5,60%
Soins de santé part patronale (prestations en espèces)	2,80%
Soins de santé part salariale (prestations en espèces)	2,80%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	10.355,50 €
Indice des salaires	
Indice absolu depuis le 1 ^{er} août 2018	814,40
Indice 100	8,1440
Médecine du travail	
Cotisation patronale pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) à prélever sur le revenu professionnel	0,11%
Mutualité – Taux de cotisation	
Classe 1	0,41%
Classe 2	1,07%
Classe 3	1,63%

Classe 4	2,79%
Rémunération élèves et étudiants	
18-27 ans – Salaire/mois (80% du Ssm)	1.656,88 €
18-27 ans – Salaire/heure	9,5773 €
17-18 ans – Salaire/mois (80% de 80% du Ssm)	1.325,50 €
17-18 ans – Salaire/heure	7,6619 €
15-17 ans – Salaire/mois (80% de 75% du Ssm)	1.242,66 €
15-17 ans – Salaire/heure	7,1830 €
Salaire social minimum (Ssm)	
Ssm non qualifié 18 ans et plus (indice absolu) /mois	2071,10 €
Ssm non qualifié 18 ans et plus/heure	11,9717 €
Ssm de référence (indice 100)	254,31 indice 100
Ssm non qualifié 17-18 ans /mois (80% du Ssm)	1.656,88 €
Ssm non qualifié 17-18 ans/heure	9,5773 €
Ssm non qualifié 15-17 ans/mois (75% du Ssm)	1.553,33 €
Ssm non qualifié 15-17 ans/heure	8,9788 €
Ssm qualifié (indice absolu) /mois (Ssm + 20%)	2.485,32 €
Ssm qualifié/heure	14,366 €

***Changements applicables à partir du 1^{er} janvier 2019**